Éducation aux écrans

Fiche technique

Parcours des classes de seconde

Établissements autonomes, accompagnés par les CEMÉA

Les CEMÉA accompagnent les établissements dans la mise en oeuvre des parcours, par un principe de co-animation avec leurs équipes éducatives. Ce cadre est commun à l'ensemble des établissements inscrits dans le dispositif Education aux Ecrans.

Principaux éléments du cadre commun

I - Proposer aux élèves de seconde et apprentis un parcours éducatif structuré par un projet thématique développé tout au long de l'année en articulation avec les 3 séances :

- **Un projet de recherche et de production en équipe, animé par les équipes éducatives** des établissements en appui des thématiques proposées **(cf. Annexe : Projet de production parcours seconde)**
  Ce travail peut se concevoir sur une durée de préparation raisonnable qui, suivant les lieux et les projets, se réalise sur une durée de 3 à 6 h en classe (le temps de travail / élève hors la classe n'étant pas ici comptabilisé). Outre les aspects liés à l'éducation aux écrans, en travaillant sur les phases de production/ restitution, les jeunes s'entraînent à la pratique des différents langages et se forment à une meilleure maîtrise des expressions écrites et orales.

- **Séance 1 - Durée 1 heure. Un temps de positionnement des jeunes** sur leurs usages, leurs équipements, leur environnement, leurs représentations… par un questionnaire en ligne, renseigné sur un temps scolaire et sous la responsabilité d'un enseignant**. Cette séance est importante pour continuer à faire évoluer les contenus du dispositif, en appui des réponses jeunes.**

- **Séance 2 - Durée de 3 heures. Co-animée par un formateur CEMÉA et un enseignant en classe,** cette séance a pour contenu un travail sur les réseaux sociaux, l'analyse d'images, les données personnelles sur Internet. L'outil principal utilisé est un jeu de plateau et d'une série d'images permettant de poser les questions des risques et de mettre en avant des comportements responsables à mettre en oeuvre.

- **Séance 3 - Durée de 2 heures. Co-animée par un formateur CEMÉA et un enseignant en classe,** cette séance aborde les enjeux autour de la communication en lien avec les pratiques du smartphone, en appui d'une des thématiques suivantes et choisie en concertation avec l'enseignant : les relations garçons / filles et les discriminations**.**

II - Contribuer aux objectifs suivants :

Développer un esprit critique par un usage raisonné des écrans et donc :

- Favoriser les changements de comportements dans les usages des réseaux sociaux.
- Développer la capacité à échanger avec d'autres, à partager avec des adultes ses expériences, partager les difficultés rencontrées dans ses usages des réseaux numériques.
- Connaître les droits et devoirs d'un internaute responsable.
- Eduquer à des usages raisonnés du smartphone.

III - Engagements opérationnels des CEMÉA et de l'établissement :

a. Les CEMÉA

Les CEMÉA rencontrent chaque établissement de septembre à octobre et accompagnent l'action.

Lors de cette rencontre :

- Ils fournissent aux enseignants tous les supports pédagogiques leur permettant la mise en oeuvre des contenus des séances et le lien du questionnaire en ligne. Les réponses des questionnaires sont collectées par les CEMÉA et transmises à l'établissement.
- Ils fournissent également les supports d'information à destination des publics. Guide parents, guide jeunes (Internet et moi), guide à destination de l'équipe éducative.
- Ils présentent les documents de suivi et de bilan : la fiche signalétique, la fiche bilan élève et la fiche bilan de l'établissement.
- Ils proposent la formation prévue pour des enseignants et formateurs sur la démarche pédagogique du dispositif et informent des dates de bilan et autres événements du dispositif EAE.
- Ils proposent à l'établissement un formateur CEMÉA qui sera leur référent pour la durée de l'action. Celui-ci interviendra à son initiative ou à la demande de l'établissement sur un ou plusieurs temps d'animation ou d'organisation.
- Ils réceptionnent les fiches bilan des élèves à la fin du cycle d'animation du dispositif et se charge de la synthèse.
- Le formateur Ceméa demande à l'équipe éducative de l'établissement l'agenda des séances.

b. L'établissement

- L'établissement organise et anime les contenus pédagogiques, organise le « renseignement » des questionnaires par les jeunes.

- L'établissement désigne un référent, interlocuteur des CEMÉA et l'équipe éducative qui sera en situation d'animation.

- Il propose et inscrit des enseignants à la formation prévue dans le cadre du PAF.

- La mise en oeuvre du projet mené par les élèves (recherche et production) est à l'initiative de l'équipe éducative de l'établissement. Celle-ci peut adapter certain aspects d'organisation en fonction des réalités de l'établissement (rythme, séquençage, nombre de groupes, encadrement....), dans le respect du choix des publics ciblés par le dispositif, des objectifs, des thématiques abordées et dans un volume horaire minimum (tel que défini dans le cadre commun).

- L'établissement présente à son référent CEMÉA l'organisation technique et pédagogique qu'il projette, au plus tard aux vacances de la Toussaint.

- A la fin du cycle d'animation du dispositif EAE, l'établissement transmet aux CEMÉA les fiches bilans renseignées par les élèves ainsi qu'un bilan global réalisé par l'équipe éducative.

- L'établissement, par la présence de l'équipe éducative ayant animé le dispositif EAE, participe au bilan global en mai.

Contact CEMÉA
François Laboulais
Chef de projet Education Aux Ecrans - Association nationale des CEMÉA
06 81 99 54 00 - françois.laboulais@cemea.asso.fr
http://educationauxecrans.fr/